

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET 2025

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Partie I : Rappel : intégration des résultats 2024 au budget 2025.....	3
Partie II : Balance générale du budget primitif 2025.....	3
Partie III : Budget d'exploitation.....	3
A) Les recettes d'exploitation.....	4
B) Les dépenses d'exploitation	6
Partie IV : Budget d'investissement	13
A) Les recettes d'investissement	13
B) Les dépenses d'investissement	14
Partie V : Dettes.....	17
A) L'emprunt	17
B) Le contrat PPP	17
C) La ligne de trésorerie.....	18
Partie VI : Gestion pluriannuelle des dépenses	18
A) Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)	18
B) Autorisation d'engagement et crédits de paiement (AE/CP).....	19
Parties VII : Analyse des principaux ratios.....	20
Conclusion.....	21

PREAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une collectivité. S'agissant de MARTINIQUE TRANSPORT, il doit être voté par le Conseil d'administration avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et dans les deux mois qui suivent la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Il doit être transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'exploitation retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à l'activité transport et la gestion courante des services de la collectivité. La section d'investissement quant à elle, présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

I/Rappel : intégration des résultats 2024 au budget 2025

La section d'investissement étant excédentaire après la prise en compte des restes à réaliser, il n'y a pas d'affectation à l'article 1068. Les résultats de l'année 2024 présentés lors du vote du compte administratif 2024 seront intégrés en recette au budget primitif 2025 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'exploitation	2 051 558,58 €	Recettes d'investissement	0,00 €
(002- Excédent d'exploitation reporté de 2024)		(1068-Affectation des résultats)	
		Recettes d'investissement	555 485,49 €
		(001- Solde d'exécution positif reporté de 2024)	

II/Balance générale du budget primitif 2025

Le budget 2025 qui s'élève à **198 391 982,00 €** est réparti à raison de **157 697 632,00 €** en section d'exploitation et **40 694 350,00 €** en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

	SECTION D'EXPLOITATION	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL GENERAL
DEPENSES	157 697 632,00	40 694 350,00	198 391 982,00
RECETTES	157 697 632,00	40 694 350,00	198 391 982,00

III/Budget d'exploitation

La section d'exploitation regroupe toutes les charges relatives à l'activité transport sur l'ensemble du territoire mais également toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de MARTINIQUE TRANSPORT. Ces dépenses sont financées par quatre principales recettes : la contribution des collectivités membres, les produits issus de la vente des titres de transport scolaire, les recettes commerciales et les produits provenant de la fiscalité, à savoir le versement mobilité et la taxe sur les carburants.

A/ Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation du budget de Martinique Transport s'élèvent à **157 697 632,00 €** au titre de l'exercice 2025. Le montant alloué à chaque chapitre se présente comme suit :

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)				
Chapitres	Libellés	BP 2024+DM	BP 2025	Variation 2025/2024
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	15 629 000,00	10 826 073,00	-30,73%
73	Produits issus de la fiscalité	57 000 000,00	60 000 000,00	5,26%
74	Subventions d'exploitation	77 500 000,00	77 500 000,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	7 300 000,00	7 300 000,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	600 000,22	20 000,42	-96,67%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		158 029 000,22	155 646 073,42	-1,51%
042	Opération ordre transfert entre section	0,00	0,00	-
043	Opération ordre intérieur de la sections	0,00	0,00	-
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		0,00	0,00	-
002	Excédent d'exploitation reporté	3 107 360,78	2 051 558,58	-33,98%
TOTAL GENERAL		161 136 361,00	157 697 632,00	-2,13%

Le **chapitre 70** comptabilise tous les produits issus de la vente de titres de transport pour un montant total de **10 826 073,00 €**. L'estimation de ces recettes est basée sur l'historique des ventes des titres de transport de l'année 2024.

Au budget 2025, seront donc inscrits les montants suivants :

- titres de transport scolaire : **2 200 000,00 €**
- titres de transport du réseau centre : **1 000 000,00 €**
- titre de transport du réseau nord : **4 000 000,00 €**
- titre de transport du réseau sud : **2 626 073,00 €**
- titre de transport maritime : **1 000 000,00 €**

Le **chapitre 73** reprend le montant prévu au titre du versement mobilité pour un total de **60 000 000,00 €**. Cette prévision a été estimée par rapport au montant de l'année 2024 avec une marge liée aux augmentations constatées depuis 2021.

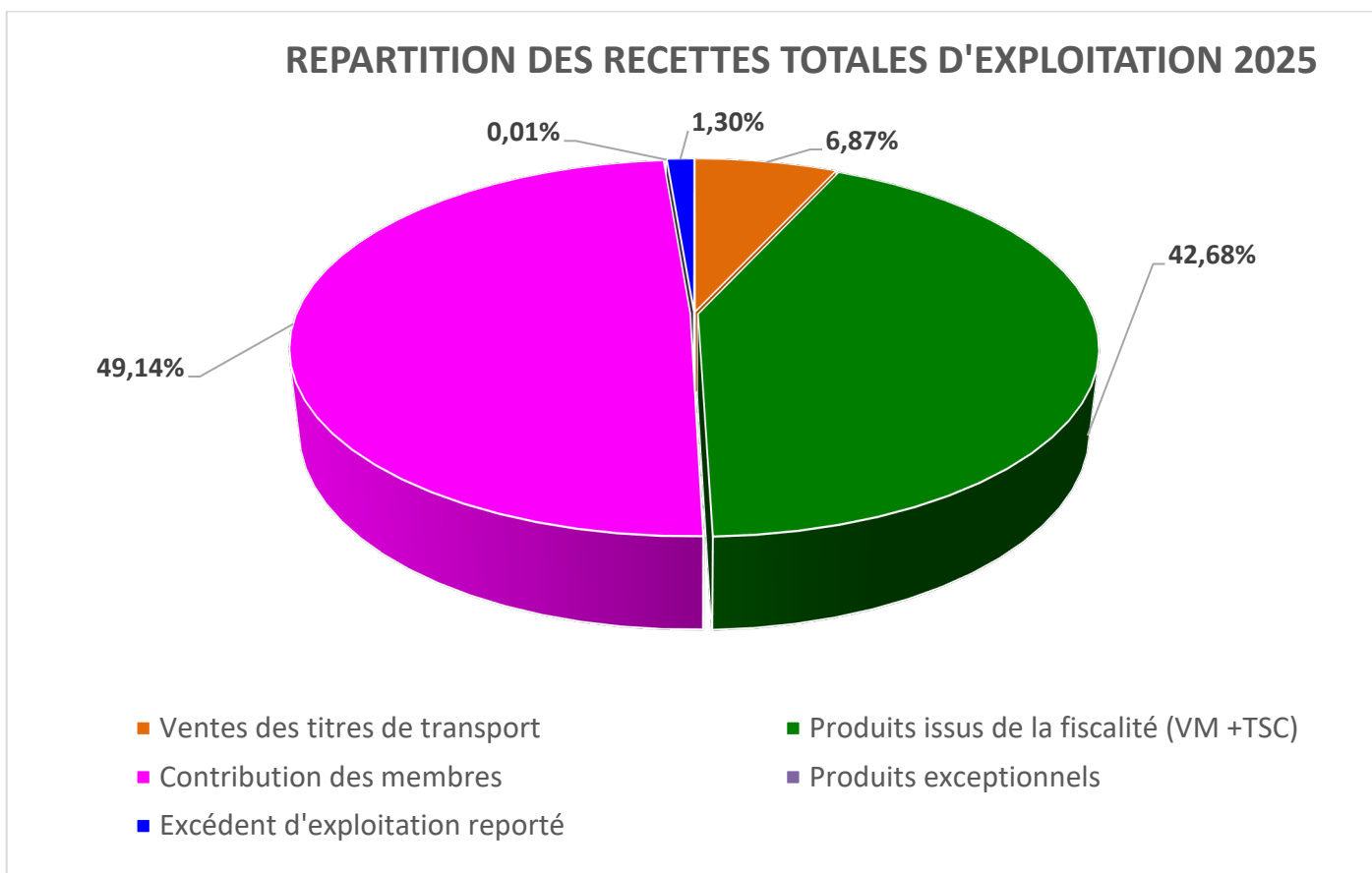
Les contributions des collectivités membres au titre de l'année 2025, indiquées au **chapitre 74** pour un montant total de **77 500 000,00 €**, correspondent aux prévisions suivantes :

- CAP NORD : 500 000,00 €
- CACEM : 1 000 000,00 €
- CAESM : 1 000 000,00 €
- CTM : 75 000 000,00 €

Le **chapitre 75** présente les recettes liées à la taxe sur le carburant pour **7 300 000,00 €**. L'estimation de cette recette est basée sur l'encaissement de 2024.

Le **chapitre 77** présente les écritures comptables dans le cadre du remboursement des titres de transport scolaire selon les modalités prévues par le règlement du transport scolaire. Le montant est estimé à **20 000,42 €** selon la tendance observée.

La **ligne budgétaire 002** reprend l'excédent de fonctionnement reporté de l'année 2024 soit **2 051 558,58 €**.



SYNTHESE

Les recettes de la section d'exploitation budgétisées à hauteur de **157 697 632,00 €** sont constituées essentiellement de la contribution des membres (**49,14 %**) et de la fiscalité (le versement mobilité et la taxe sur les carburants - **42,68 %**). Ces recettes permettent le financement des dépenses d'exploitation axées principalement sur l'activité transport.

B/Les dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont ainsi été estimées à **157 697 632,00 €** pour 2025. Elles sont de trois types :

- Les charges liées à l'organisation du transport sur le territoire
- Les charges relatives au fonctionnement des services
- Les écritures comptables.

Ces dépenses sont restituées dans les différents chapitres du tableau ci-dessous.

DEPENSES D'EXPLOITATION (EN €)						
Chapitres	Libellés	BP 2024 +DM	Reste à réaliser 2024 (A)	Propositions nouvelles (B)	BP 2025 (A+B)	Variation 2025/2024
011	Charges à caractère général	107 653 819,29	629 996,85	118 385 197,68	119 015 194,53	10,55%
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 776 074,00	0,00	5 308 896,00	5 308 896,00	11,16%
65	Autres charges de gestion courante	44 044 338,06	0,00	30 535 875,34	30 535 875,34	-30,67%
66	Charges financières	326 625,00	0,00	309 481,13	309 481,13	-5,25%
67	Charges exceptionnelles	2 811 037,65	0,00	81 000,00	81 000,00	-97,12%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		159 611 894,00	629 996,85	154 620 450,15	155 250 447,00	-2,73%
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	-
042	Opération ordre transfert entre sections	1 524 467,00	0,00	2 447 185,00	2 447 185,00	60,53%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		1 524 467,00	0,00	2 447 185,00	2 447 185,00	60,53%
TOTAL GENERAL		161 136 361,00	629 996,85	157 067 635,15	157 697 632,00	-2,13%

Le budget 2025 comporte aussi les restes à réaliser de l'année 2024 qui s'élèvent à **629 996,85 €** et concernent les différentes dépenses hors transport.

Les nouvelles dépenses d'exploitation inscrites au budget 2025 sont les suivantes :

● **Au chapitre 011 « Charges à caractère général »** sont prises en considération les dépenses permettant le fonctionnement de MARTINIQUE TRANSPORT mais également les charges permettant de mener à bien l'activité transport. On retrouve :

- Les coûts afférents au transport (hors RTM) : 109 998 571,00 €

1) Les dépenses en matière de **transport scolaire** représentant **17,24 %** des charges à caractère général. L'exploitation du réseau scolaire ordinaire est assurée par des marchés sur les secteurs

nord, intra communal, intracommunautaire et intercommunautaire soit une enveloppe estimée à **16 788 624,56 €**. Les montants affectés aux différents secteurs sont les suivants :

* Secteur nord : **3 200 985,39 €** pour 7 marchés ;

* Secteur intra-communal, intracommunautaire, intercommunautaire : **13 587 639,17 €** pour 22 marchés ;

A cela, il convient de rajouter le coût des prestations de transport des élèves en situation de handicap établi à **3 731 575,44 €** dont la gestion est assurée d'une part, par 19 marchés couvrant l'intégralité du territoire et d'autre part par les parents prenant en charge le transport de leur enfant. Il convient de noter que ces 19 marchés arrivent à échéance au 30 juin 2025.

Le coût total du transport scolaire s'élève donc à **20 520 200,00 €**.

2) Le **transport urbain du centre** est assurée par 10 marchés jusqu'au 31 août 2025. A partir du 1 septembre 2025, une DSP assurera l'exploitation du réseau centre. Pour l'année 2025, une enveloppe budgétaire de **27 658 115,00 €** soit **23,24 %** des charges à caractère général.

3) Le **transport urbain du sud** est exploité par un nouveau délégataire depuis le 1 juillet 2024. Les crédits inscrits au budget s'élèvent à **31 600 510,00 €**

4) Le **réseau nord** est exécutée par 3 titulaires et un sous-traitant. Le coût financier est estimé à **23 141 273,00 €** soit **19,44 %** des charges à caractère général.

5) S'agissant du **réseau maritime**, les dépenses prévues au budget s'établissent à **7 078 473,00 €**

- Les autres charges liées à l'activité transport : 9 016 623,53 €

1) Le **contrat PPP**, pour une enveloppe de **1 986 613,78 €**, affectée aux échéances liées à la maintenance dues.

2) Les dépenses consacrées au personnel portant sur les charges afférentes au personnel (frais de formation, billets d'avion, remboursements des frais de missions, contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, accompagnement à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, fournitures de petits équipements) : **109 054,00 €**.

3) Les frais de fonctionnement de l'établissement tels que les frais de télécommunication et d'électricité, les loyers, les frais de nettoyage, le carburant, les diverses maintenances... : **4 991 841,99 €**

4) Les actions marketing et de communication : **377 700,00 €**

5) Les dépenses annexes liées aux investissements et à la gestion du patrimoine tels que l'entretien des gares du TCSP, locations de bus sur le nord, entretien des sanitaires fixes : **1 551 413,76 €**

● **Au chapitre 012** sont imputées **les charges de personnel et frais assimilés**. MARTINIQUE TRANSPORT compte dans ses effectifs 70 agents à temps complet et 5 apprentis (contractuels de droit privé). Le coût des charges est évalué à **5 308 896,00 €**.

REPARTITION PAR CATEGORIE AU 01/01/2025*

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	TOTAL
Titulaires et Stagiaires	11	10	31	52
Contractuels	3	10	5	18
TOTAL	14	20	36	70

*hors apprentis (...)

Les agents de catégorie C sont plus représentatifs soit **51,53 %** de l'effectif global de MARTINIQUE TRANSPORT.

REPARTITION DES AGENTS PAR FILIERE ET CATEGORIE HIERARCHIQUE AU 01/01/2025

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FONCTIONNAIRES & STAGIAIRES	CONTRACTUELS	APPRENTIS	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	8	2	-	10
	B	2	7	-	9
	C	19	4	-	23
TECHNIQUE	A	3	1	-	4
	B	8	3	-	11
	C	12	1	-	13
SANS FILIERE	SANS CATEGORIE HIERARCHIQUE	-	-	5	5
TOTAL		52	18	5	75

Répartition par filière :

- 🚦 Administrative : 42 agents représentant **56 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- 🚦 Technique : 28 agents représentant **37,33 %** du personnel du MARTINIQUE TRANSPORT
- 🚦 Sans filière : 5 agents en apprentissage représentant **6,66 %** du personnel de MARTINIQUE TRANSPORT

L'Établissement public MARTINIQUE TRANSPORT est composé en majorité de femmes, très présentes dans la filière administrative.

REPARTITION FEMMES/HOMMES AU 01/01/2025

FILIERE	CATEGORIE HIERARCHIQUE	FEMMES	HOMMES	TOTAL
ADMINISTRATIVE	A	5	5	10
	B	7	2	9
	C	21	2	23
TECHNIQUE	A	3	1	4
	B	4	7	11
	C	2	11	13
SANS FILIERE	SANS CATEGORIE HIERARCHIQUE	4	1	5
TOTAL		46	29	75

Les principaux axes de travail RH au titre de l'année 2025 s'articulent autour des chantiers suivants :

- Mise en œuvre du plan de formation pluriannuel (2025, 2026, 2027),
- Réalisation du DUERP en collaboration avec la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et condition de travail (F3SCT) et le pôle prévention sécurité au travail du centre de gestion
- Application effective de la Protection Sociale Complémentaire volet complémentaire santé et volet prévoyance
- Déploiement du plan d'urgence d'établissement face aux risques majeurs naturels et technologiques. Il est question de conscientiser sur les risques majeurs naturels et technologiques encourus sur le lieu de travail des agents.
- Poursuite du chantier d'application des 1607 heures
- Révision du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Déploiement effectif du Complément Indemnitare Annuel (CIA)

Actuellement, les agents de MARTINIQUE TRANSPORT travaillent à temps complet avec une durée de travail hebdomadaire allant de 35h à 39h. Aucun agent n'est concerné par les avantages en nature.

Temps de travail	Nombre d'agents à temps complet	75
	Nombre d'agents à temps non complet	0
Avantages en nature	Nombre d'agents concernés	0
	Montants déclarés	0

● **Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** sont comptabilisées les dépenses ci-dessous :

- Les régularisations de factures dans le cadre des anciennes conventions de DSP du sud et du maritime pour un montant de **1 667 370,34 €**.

- La **Régie des Transports de Martinique (RTM)** qui assure l'exploitation des deux lignes du BHNS, réalise des missions transversales (régulation, supervision, contrôle, vente de titres, maintenance) et la gestion des réseaux centre et du nord pour le compte de Martinique Transport. La contribution allouée pour 2025 s'élève à un total de **25 745 000,00 €** dont **22 000 000,00 €** pour la gestion de 2025 et **3 745 000,00 €** pour les indexations au titre des années 2021 et 2024.

D'autres dépenses, autres que le transport, sont comptabilisées dans ce chapitre, il s'agit principalement :

- Les redevances liées au droit d'utilisation de certains logiciels : **2 244 500,00 €**.

- Le remboursement de la garantie de recette au titre de l'année 2021 : une dotation avait été accordée à MARTINIQUE TRANSPORT dans le cadre de la loi des finances initiale 2021. Ce dispositif visait à assurer le niveau de ressources fiscales entre 2017 et 2019. Au regard du dynamisme favorable du versement mobilité et des recettes tarifaires de 2023 par rapport à la moyenne des montants perçus entre 2017 et 2019, MARTINIQUE TRANSPORT doit rembourser l'intégralité de l'avance de **5 279 202,38 €** sur 6 ans à compter de 2025 selon le calendrier suivant :

Année	Annuité	Montant restant dû
2025	879 000,00 €	4 400 202,38 €
2026	879 000,00 €	3 521 202,38 €
2027	879 000,00 €	2 642 202,38 €
2028	879 000,00 €	1 763 202,38 €
2029	879 000,00 €	884 202,38 €
2030	884 202,38 €	0,00 €

Le montant à rembourser au titre de l'année 2025 est de **879 000,00 €**.

- L'écriture comptable relative à la règle de l'arrondi fiscal du prélèvement à la source : **5 €**.

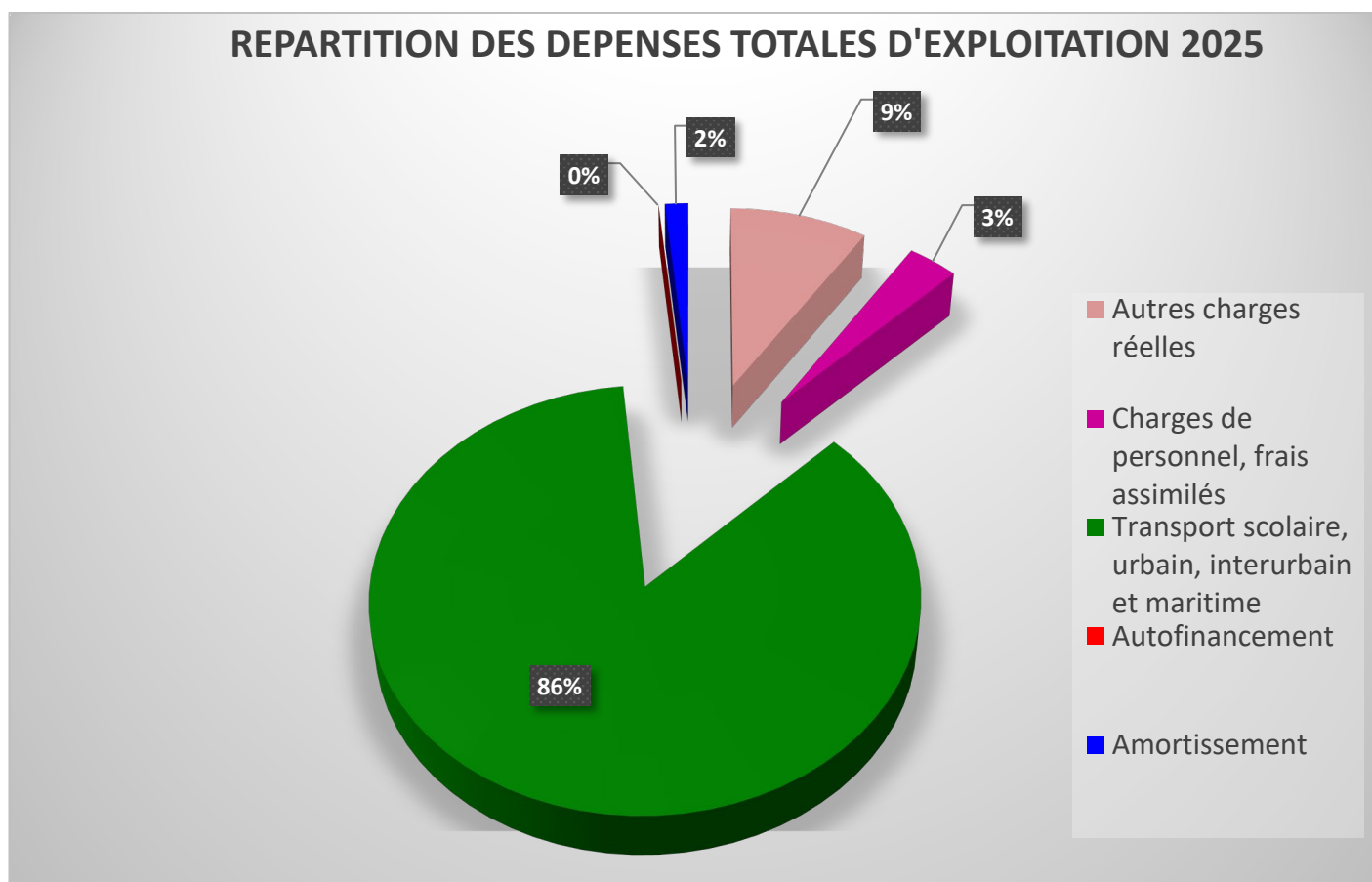
● **Au chapitre 66 « charges financières »** on retrouve les intérêts liés à l'emprunt de **6 800 000,00 €** accordé par la Caisse d'épargne pour l'acquisition de bus pour les réseaux centre et nord. Le montant total s'élève à **293 881,13 €**.

De plus, des intérêts à hauteur de **15 600,00 €** liés à la ligne de trésorerie ont été budgétisés.

● **Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** sont comptabilisées les dépenses ayant un caractère exceptionnel au titre de l'année 2025. Les dépenses sont les suivantes :

- Les intérêts de retard et moratoires : **30 000,00 €**
- Remboursement des titres de transport modalités prévues par le règlement du transport scolaire : **20 000,00 €**
- Remboursement du solde des abonnements maritime souscrits auprès de l'ancien délégataire : **8 200,00 €**
- Remboursement des charges patronales à une autre collectivité : **12 800,00 €**
- Annulation de titres de transport scolaire sur les exercices antérieurs à 2024 : **10 000,00 €**

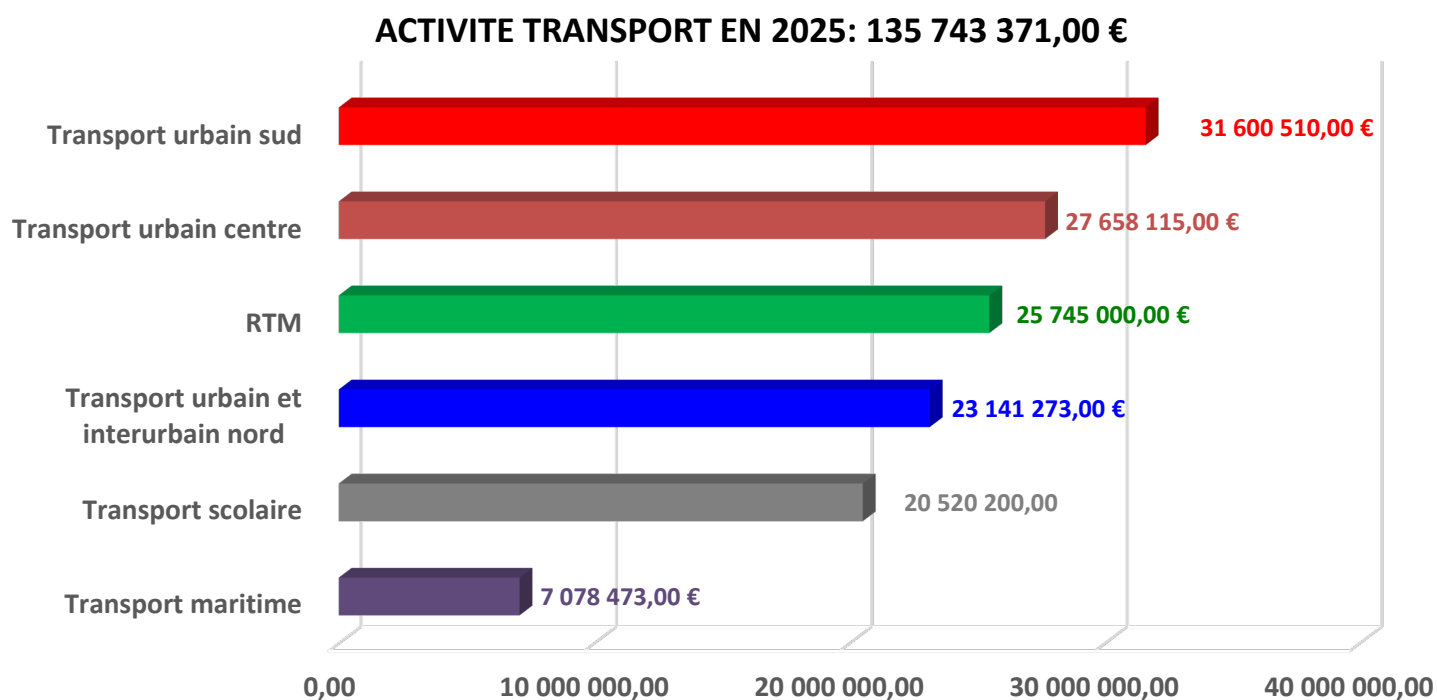
● **Le chapitre 042** comptabilise les amortissements des biens acquis pour un montant de **2.447.185,00 €**.



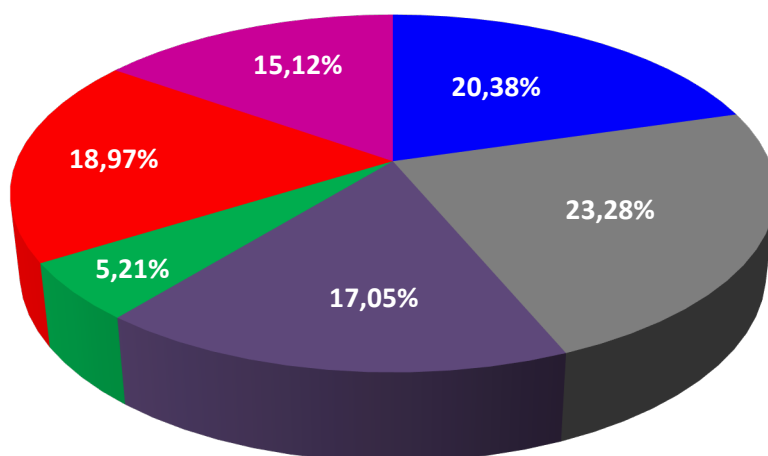
SYNTHESE

87 % des recettes réelles d'exploitation permettent le financement des transports scolaires, urbains, maritimes et interurbains. En effet, les dépenses d'exploitation sont affectées en majeure partie aux dépenses relatives à l'activité transport. Elle représente un coût total estimé à 135 743 371,00 €.

La répartition par type de transport et par zone géographique s'établit de la façon suivante :



REPARTITION DU COUT DU TRANSPORT PAR SECTEUR



■ SECTEUR CENTRE ■ SECTEUR SUD ■ SECTEUR NORD ■ MARITIME ■ RTM ■ TRANSPORT SCOLAIRE

La section d'exploitation ne dégage pas d'excédent permettant de financer la section d'investissement. Il n'y a donc pas de virement de la section d'exploitation du chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » (dépenses d'exploitation) à la section d'investissement chapitre 021 « Virement de la section d'exploitation » (recettes d'investissement).

IV/Budget d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissement pour l'année en cours qui seront financés principalement par la contribution de la CTM, les subventions d'investissement et l'excédent reporté de 2025.

A/Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée par des restes à réaliser au 31 décembre 2024 et des propositions nouvelles.

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2024+DM	Restes à réaliser 2024 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2025 (A+B)	Variation 2025/2024
13	Subventions d'investissement	6 824 241,00	2 291 680,12	35 000 000,00	37 291 680,12	446,46%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		13 624 241,00	2 291 680,12	35 000 000,00	37 291 680,12	173,72%
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	-
040	Opérations ordre transfert entre sections	1 524 467,00	0,00	2 447 185,00	2 447 185,00	60,53%
041	Opérations patrimoniales	1 210 904,52	0,00	399 999,39	399 999,39	-66,97%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 735 371,52	0,00	2 847 184,39	2 847 184,39	4,09%
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	6 099 978,48	0,00	555 485,49	555 485,49	-90,89%
TOTAL GENERAL		22 459 591,00	2 291 680,12	38 402 669,88	40 694 350,00	81,19%

Au niveau des restes à réaliser d'un montant total de **2 291 680,12 € (chapitres 13)**, on retrouve :

- Le solde de la subvention d'investissement 2024 de la CTM de **1 000 000,00 € (chapitre 13)**

- Les subventions accordées dans le cadre de l'acquisition de la solution SAEIV et du système billettique pour **1 291 680,12 € (chapitre 13)**.

Pour les **propositions nouvelles**, les recettes d'investissement (**chapitres 13, 040, 041 et 001**) sont prévues à hauteur de **38 402 669,88 €** et concernent :

- La contribution de la CTM pour **35 000 000,00 € (chapitre 13)**,
- Les amortissements des biens pour **2 447 185,00 (chapitre 040)**
- L'écriture comptable dans le cadre d'un remboursement d'une avance accordée dans le cadre du marché relatif à l'acquisition du matériel billettique et des poteaux d'arrêt : **399 999,39 € (chapitre 041)**
- L'excédent 2024 reporté de **555 485,49 € (chapitre 001)**

B/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement du budget 2025 sont constituées des restes à réaliser au 31 décembre 2024 et des propositions nouvelles pour le programme d'investissement 2024.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)						
Chapitres	Libellés	BP 2024+DM	Restes à réaliser 2024 (A)	Propositions nouvelles (B)	Total BP 2025 (A+B)	Variation 2025/2024
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	2 600 000,00	2 600 000,00	-
16	Emprunts et dettes assimilées	354 050,00	0,00	733 192,91	733 192,91	107,09%
20	Immobilisations incorporelles	310 922,55	0,00	30 000,00	30 000,00	-90,35%
21	Immobilisations corporelles	13 553 713,93	1 980 813,25	23 069 865,06	25 050 678,31	84,83%
23	Immobilisations en cours	7 030 000,00	0,00	11 880 479,39	11 880 479,39	69,00%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		21 248 686,48	1 980 813,25	38 313 537,36	40 294 350,61	89,63%
041	Opérations patrimoniales	1 210 904,52	0,00	399 999,39	399 999,39	-66,97%
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		1 210 904,52	0,00	399 999,39	399 999,39	-66,97%
001	Solde d'exécution négatif reporté N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL GENERAL		22 459 591,00	1 980 813,25	38 713 536,75	40 694 350,00	81,19%

Au niveau des **restes à réaliser** d'un montant total de **1 980 813,25 €**, on retrouve :

- L'acquisition d'équipements informatiques notamment pour le système billettique : **1 720 586,88 € (chapitre 21)**

- L'implantation des poteaux d'arrêt : **259 511,39 € (chapitre 21)**

- Equipements pour l'établissement : **714,98 € (chapitre 21)**

Pour les **propositions nouvelles**, les dépenses d'investissement (**chapitres 16,20, 21 et 23**) sont prévues à hauteur de **38 713 536,75 €**. On retrouve :

► **L'amélioration du réseau : 21 724 615,45 €**

***Matériels d'exploitation : 16 625 000,00 € (chapitre 21)**

- L'acquisition de bus et de navires sur les réseaux pour un montant de **16 625 000,00 €**

***Modernisation du transport urbain/maritime : 5 099 615,45 € (chapitre 21)**

- La suite des projets « SAEIV et billettique » comportant l'acquisition des équipements billettiques et relatifs au SAEIV pour les secteurs nord, sud et maritimes ainsi que les distributeurs automatiques de titres de transport (DAT)

- Ces outils s'étofferont pour une meilleure efficacité avec l'achat d'une solution de comptage des passagers. Ce dernier investissement permettra d'optimiser de manière plus efficace les services.

Ces investissements visant tous à améliorer l'exploitation des différents réseaux sont estimés à **5 099 615,45 €**. Ces investissements font et feront l'objet de demandes de subventions européennes.

► **La gestion du patrimoine : 1 225 000,00 €**

***Aménagement du territoire : 975 000,00 € (chapitre 21)**

- La mise en place des poteaux d'arrêt sur une partie du territoire pour un montant de **500 000,00 €**

- Les mobiliers urbains et signalétiques, équipements divers dans les pôles d'échange et les gares : **475 000,00 €**

***Assise foncière : 250 000,00 € (chapitre 21)**

- Terrains nus au lotissement La Trompeuse, sous réserve de leur libération, pour le stationnement des véhicules du réseau centre : **250 000,00 €**

► La subvention à verser à la RTM : 2 600 000,00 €

Il s'agit d'une subvention de **2 600 000,00 €** à verser à la RTM pour l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (**chapitre 13**).

► Les avances d'investissement : 2 274 250,39 €

- Dans le cadre de la convention de DSP conclue à partir du 1 juillet 2024, une avance d'investissement doit-être versée au délégataire maritime. Le montant inscrit au budget 2025 s'élève à **1 874 251,00 € (chapitre 23)**

- Pour les marchés relatifs à la billettique et les poteaux d'arrêt, des avances peuvent être versées à chaque bon de commande émis. Le coût prévu est de **399 999,39 € (chapitre 23)**.

► L'équipement pour le fonctionnement de l'établissement : 150 249,61 €

***Licences et logiciels : 30 000,00 (chapitre 20)**

Il s'agit de l'acquisition de licences et logiciel pour le fonctionnement de l'établissement

***Amélioration fonctionnement de l'établissement (chapitre 21) : 120 249,61 €**

- L'acquisition de matériels informatiques pour le fonctionnement de l'établissement **101 500,00 €**

- Les acquisitions diverses relatives au matériel nécessaire pour les services et l'aménagement des locaux de Martinique Transport (mobilier...) pour **18 749,61 €**.

► La gestion de la dette : 10 339 421,91 €

* **Remboursement du capital de la dette : 733 192,91 € (chapitre 16)**

- Le remboursement du capital du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules en 2023.

* **Contrat PPP : 9 606 229,00 € (chapitre 23)**

Les échéances du contrat PPP pour **9 606 229,00 €** concernant les loyers d'investissement.

► Ecriture comptable : 399 999,39 €

- L'écriture comptable dans le cadre des remboursements des avances accordées dans le cadre des marchés du système billettique et des poteaux d'arrêt (**chapitre 041**)

SYNTHESE

Les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'intégrer la totalité du programme d'actions présentées lors du débat sur les orientations budgétaires. Néanmoins, ces projets inscrits au budget 2025 permettront d'améliorer d'une part le service rendu aux usagers et d'autre part de renforcer le suivi de l'exécution des différents services.

V/Dettes

A/L'emprunt

Les échéances prévisionnelles de remboursement du prêt de **6 800 000,00 €** obtenu pour l'acquisition de 23 véhicules s'énoncent comme suit :

Dettes	Caisse d'épargne
Montant initial	6 800 000,00 €
Durée du prêt	8 ans
Profil d'amortissement	Trimestriel
Taux d'intérêt	4,760%
Capital restant dû au 01/01/2025	6 446 210,38 €
Remboursement du capital de la dette en 2025	733 192,91 €
Intérêt en 2025	293 881,13 €
Capital restant dû au 31/12/2025	5 713 017,47 €

B/Le contrat PPP

Les loyers versés trimestriellement dans le cadre du contrat PPP impactent la section d'exploitation et la section d'investissement pour un montant total de **11 30 717,00 €** réparti de la façon suivante :

- Les loyers de fonctionnement sont comptabilisés à l'article 6516 « Maintenance » pour une enveloppe de **1 986 613,78 €** en tenant compte des révisions qui seront définitivement connues au mois d'octobre 2024.

- Les loyers d'investissement sont pris en compte à l'article 235 « Part investissement PPP » pour un budget de **9 606 229,00 €** versés aux prêteurs (Agence Française de Développement-AFD et Caisse des Dépôts et Consignations-CDC) et à la société Caraïbus.

C/La ligne de trésorerie

Le conseil d'administration du 5 novembre 2024 a validé la modification du montant maximum de la ligne de trésorerie dont le plafond est désormais fixé à **15 000 000,00 €**. Afin de gérer des insuffisances de trésorerie, le Président pourra recourir à la ligne de trésorerie.

Il convient de noter que la ligne de trésorerie n'a aucune incidence sur le budget 2025.

VI/Gestion pluriannuelle des dépenses

A/Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

L'AP/CP est un instrument de pilotage financier permettant la gestion pluriannuelle de l'investissement. Ainsi, le coût financier de l'investissement est étalé sur plusieurs années permettant une vision globale et un suivi rigoureux de la politique d'investissement en limitant les crédits budgétaires pour chaque année de réalisation du projet.

S'agissant des dépenses d'investissement de MARTINIQUE TRANSPORT, la réalisation des projets « **Equipements SAEIV et billettique** » au regard de leurs coûts mais surtout des délais nécessaires à leurs déploiements et mises en service s'est inscrite sur plusieurs exercices. Aussi, le conseil d'administration a validé lors du vote du budget 2024 la création d'une autorisation de programme spécifique à ces dépenses selon les caractéristiques suivantes :

AP/CP 2024-01 : Equipement SAEIV et billettique

AP	CP 2024	CP 2025	Moyens de financement
4 650 000,00 €	2 500 000,00 €	2 150 000,00 €	- Subvention européenne : 1 824 241,00 € - Autofinancement : 2 825 759,00 €

La réalisation effective de ces projets se poursuit comme suit :

- S'agissant du projet « billettique » avec l'acquisition des nouveaux distributeurs automatiques de titres et les équipements nécessaires pour les réseaux sud et maritime
- Pour ce qui concerne le SAEIV, sont concernés les équipements pour les secteurs nord, sud et maritime.

Ainsi il convient de noter les propositions de modifications suivantes :

AP	CP 2024	CP 2025	Moyens de financement en 2025
4 969 200,27 €	769 200,27 €	4 200 000,00 €	- Subvention européenne : 1 291 680,12 € - Subvention CTM : 2 908 319,88 €

B/Autorisation d'engagement et crédit de paiement (AE/CP)

L'AE/CP est un instrument de pilotage financier permettant la gestion pluriannuelle des dépenses de fonctionnement. Ainsi, le coût financier est échelonné sur plusieurs exercices budgétaires.

Au niveau des dépenses d'exploitation de MARTINIQUE TRANSPORT, le conseil d'administration du 9 avril 2024 a approuvé l'AE/AP 2024-01 relative au transport scolaire des enfants en situation de handicap comme suit :

AE/CP 2024-01 : Transport scolaire des enfants en situation de handicap année scolaire 2024/2025

AE	CP 2024	CP 2025
3 900 000,00 €	1 500 000,00 €	2 400 000,00 €

Les caractéristiques de cette autorisation d'engagement pouvant être révisées en fonction de l'évolution des besoins, il est proposé de modifier cette AE/CP en inscrivant d'une part le montant réalisé entre septembre 2024 et décembre 2024 et d'autre part de réajuster les crédits de paiement 2025.

AE	CP 2024	CP 2025
3 899 999,07 €	860 577,07 €	3 039 422,00 €

Par ailleurs, pour faire face aux contraintes budgétaires et avoir une meilleure lisibilité quant à l'évolution des différents contrats de transport public, il est proposé de créer des autorisations d'engagement d'une durée de 3 ans pour imputer les dépenses afférentes.

Ces autorisations d'engagement pourront faire l'objet de modifications en fonction d'éléments financiers non connus à ce jour et qui pourront intervenir. Il s'agit notamment de la révision des prix, mais aussi des travaux d'optimisation des dessertes des contrats de DSP singulièrement pour contenir les offres au regard des possibilités financières de l'établissement.

La durée de 3 ans proposée s'inscrit dans une perspective de révision à mi-parcours des différents contrats.

N°AE/CP	Libellé	AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2025-01	Transport urbain centre	91 658 115,00	27 658 115,00	32 000 000,00	32 000 000,00
2025-02	Transport urbain/interurbain nord	70 141 273,00	23 141 273,00	23 500 000,00	23 500 000,00
2025-03	Transport urbain sud	95 600 510,00	31 600 510,00	32 000 000,00	32 000 000,00
2025-04	Transport scolaire	61 720 200,00	20 520 200,00	20 600 000,00	20 600 000,00
2025-05	Transport maritime	22 078 473,00	7 078 473,00	7 500 000,00	7 500 000,00
Montant total des AE/CP		341 198 571,00	109 998 571,00	115 600 000,00	115 600 000,00

Les montants proposés en 2025 sont ceux inscrits au budget 2025. Concernant les années 2026 et 2027, les montants tiennent compte de la contrainte budgétaire évaluée sur 3 ans.

VII/Analyse des principaux ratios

Les ratios financiers permettent d'apprécier la situation financière d'une collectivité. Ils mettent en évidence les forces et les faiblesses d'une structure.

Dépenses de personnel/dépenses réelles d'exploitation : 3,42 %

Les charges de personnel sont parfaitement maîtrisées, elles représentent que 3,42 % des dépenses réelles d'exploitation.

Dépenses transports / dépenses réelles d'exploitation : 87,44 %

87,44 % des dépenses réelles d'exploitation sont consacrées aux dépenses afférentes à l'activité transport sur l'ensemble du territoire. Il s'agit du premier poste de dépense du budget de MARTINIQUE TRANSPORT.

Contribution des membres en exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 49,79 %

La contribution des membres constitue la ressource financière la plus importante qui permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

Ressources financières propres d'exploitation/ recettes réelles d'exploitation : 50,19 %

Les ressources financières propres d'exploitation, composées du versement mobilité, de la taxe sur les carburants et des recettes relatives aux ventes de titres de transport, représentent 50,19 % des recettes réelles d'exploitation. Martinique Transport n'est pas suffisamment autonome financièrement pour mener à bien l'activité transport sur le territoire. Les contributions des membres demeurent essentielles pour assurer la gestion du transport.

Fiscalité/ recettes réelles d'exploitation : 43,24 %

Bien que ne pouvant suffire à la réalisation de son activité principale, le transport public, les recettes fiscales (versement mobilité et la taxe sur les carburants) demeurent néanmoins importantes et constituent la deuxième ressource financière de l'établissement.

Encours de la dette/recettes réelles d'exploitation : 4,14 %

Ce ratio également appelé « ratio de surendettement » permet de mesurer le poids de la dette (uniquement l'emprunt) par rapport à la richesse de la collectivité.

En conclusion,

Martinique Transport continue de mener toutes les investigations nécessaires afin de performer les différents réseaux, en dépit des très nombreuses difficultés techniques rencontrées et en tenant compte des contraintes budgétaires. Ces actions sont axées sur l'optimisation des dessertes, l'augmentation de la capacité globale de transport avec l'acquisition des véhicules dans le but d'offrir un meilleur service, le choix du mode de gestion le plus adapté en fonction du secteur.

Il vous est proposé un vote du budget par nature avec la possibilité pour l'ordonnateur de faire des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Je vous prie, Messieurs les Membres du Conseil d'Administration, de délibérer sur le projet de budget primitif pour l'exercice 2025.